

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°02

**OBJET : FINANCES LOCALES
1ER VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE
DE L'ANNÉE 2023**

L'an deux mille vingt-deux le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **30 novembre 2022**.

Etaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Aurélien DESBATS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, Mme Laetitia VASSEUR, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

M. Olivier GOUDICHAUD donne procuration à M. Aurélien DESBATS
Mme Bénédicte JAMET-DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
Mme Sadia HADJ ABDELKADER donne procuration à Mme Catherine CAMI
M. Florian DARCOS donne procuration à Madame Marie-Laure PIROTH
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE

Secrétaire de la séance : Mme Edwige LUCBERNET

Monsieur Aurélien DESBATS expose :

Afin de permettre aux associations, avec lesquelles la ville a mis en place des conventions d'objectifs de pouvoir continuer à fonctionner avant l'adoption du Budget Primitif 2023, il vous est proposé de voter un 1^{er} versement qui correspond à un quart du montant qui a leur a été alloué par délibération au moment du vote du Budget Primitif de l'année 2022.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi N°2000-321 du 12 avril 2000

VU le Décret N°2001-495 du 6 juin 2001

VU la délibération de la Ville du 22 mars 2022, de versement de subventions au titre de l'année 2022

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT que le versement de ces subventions est subordonné à la signature préalable d'une convention dont le montant est supérieur à 23 000 € et consultable au sein des services municipaux de la Ville.

CONSIDÉRANT que les présidents et membres du Conseil d'administration ne participeront pas au vote pour chacune des associations dont ils sont membres (information notée au PV).

CONSIDÉRANT les montants ci-dessous attribués au Budget Primitif 2022 :

RAISON SOCIALE DE L'ASSOCIATION	MONTANT BP 2022
FONCTION 020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE COMITE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES	134 000,00 €
FONCTION 20 ENSEIGNEMENT SERVICES COMMUNS ECOLE PRIVEE STE MARIE LA FERRADE ECOLE PRIVEE JEANNE D'ARC TOTAL FONCTION 20	138 168,73 € 98 215,53 € 236 384,26 €
FONCTION 33 ACTION CULTURELLE C.R.E.A.C	388 000,00 €
FONCTION 40 SPORTS ET JEUNESSE SERVICES COMMUNS CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS CABBG SECTION AMATEUR CAB HANDBALL AMATEUR DOJO BEGLAIS TOTAL FONCTION 40	172 500,00 € 71 300,00 € 71 300,00 € 40 000,00 € 355 100,00 €
FONCTION 422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES AMICALE PATRONAGE ECOLES LAIQUES REMUE MENINGES TOTAL FONCTION 422	81 000,00 € 88 000,00 € 169 000,00 €
FONCTION 64 CRECHES ET GARDERIES SAGE CRECHE BAGATELLE TOTAL FONCTION 64	420 000,00 € 152 836,00 € 572 836,00 €
FONCTION 90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES ARCINS ENVIRONNEMENT SERVICES MISSION LOCALE ADELE TOTAL FONCTION 90	132 400,00 € 44 121,00 € 245 000,00 € 421 521,00 €
TOTAL GENERAL 2022	2 276 841,26 €

DÉCIDE

Article 1 : D'accorder à ces associations un 1^{er} versement à valoir sur la subvention 2023, selon le tableau de répartition ci-après :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

RAISON SOCIALE DE L'ASSOCIATION	1er Versement 2023
FONCTION 020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE COMITE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES	33 500,00 €
FONCTION 20 ENSEIGNEMENT SERVICES COMMUNS ECOLE PRIVEE STE MARIE LA FERRADE ECOLE PRIVEE JEANNE D'ARC TOTAL FONCTION 20	34 542,18 € 24 553,88 € 59 096,07 €
FONCTION 33 ACTION CULTURELLE C.R.E.A.C	97 000,00 €
FONCTION 40 SPORTS ET JEUNESSE SERVICES COMMUNS CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS CABBG SECTION AMATEUR CAB HANDBALL AMATEUR DOJO BEGLAIS TOTAL FONCTION 40	43 125,00 € 17 825,00 € 17 825,00 € 10 000,00 € 88 775,00 €
FONCTION 422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES AMICALE LAIQUE DE BEGLES REMUE MENINGES TOTAL FONCTION 422	20 250,00 € 22 000,00 € 42 250,00 €
FONCTION 64 CRECHES ET GARDERIES SAGE CRECHE BAGATELLE TOTAL FONCTION 64	105 000,00 € 38 209,00 € 143 209,00 €
FONCTION 90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES ARCINS ENVIRONNEMENT SERVICES MISSION LOCALE ADELE TOTAL FONCTION 90	33 100,00 € 11 030,25 € 61 250,00 € 105 380,25 €
TOTAL	569 210,32 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent.

Article 3 : D'imputer cette dépense sur le chapitre 65 du budget principal de la Ville, de l'exercice 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



VOTANTS : 35
POUR : 35
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE :
Pour le CGOS - M. Aurélien DESBATS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Pour l'Ecole Privée Sainte-Marie La Ferrade - Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI,
Mme Laure DESVALOIS
Pour l'Ecole Privée Jeanne d'Arc - M. Vincent BOIVINET, Mme Bénédicte JAMET DIEZ
Pour le CREAC - Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Benoît D'ANCONA
Pour l'association AMICALE LAIQUE – M. Marc CHAUVET, Mme Sylvaine
PANABIERE
Pour l'association REMUE-MENINGES - M. Vincent BOIVINET, Mme Catherine CAMI
Pour l'association SAGE - Mme Catherine CAMI, Mme Sylvaine PANABIERE
Pour la Crèche BAGATELLE - Mme Catherine CAMI, Mme Sylvaine PANABIERE,
M. Guénolé JAN
Pour l'association ARCINS ENVIRONNEMENTS SERVICES – Mme Fabienne
CABRERA, Mme Marie-Laure PIROTH
Pour la MISSION LOCALE - Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Nabil ENNAJHI, Mme
Marie-Laure PIROTH
Pour A.DE.L.E. - M. Marc CHAUVET, M. Aurélien DESBATS, Mme Bénédicte JAMET
DIEZ, Mme Marie-Laure PIROTH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Affichage : 08/12/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022
Affichage : 08/12/2022